L'Inde refuse une demande de brevet de Novartis pour le Glivec®

Compte Test - 2013-04-01 12:15:00 - Vu sur pharmacie.ma

La Cour suprême indienne vient de refuser la demande de brevet déposée par la firme pharmaceutique Novartis pour son anti cancéreux GLIVEC® mettant ainsi fin à un combat juridique qui dure depuis plusieurs années.

Cette décision privera cette société suisse de gagner des parts sur le marché indien du médicament dont la croissance annuelle est de 13 à 14%. Bien que ce marché n'occupe que la quatorzième place au niveau mondial, il n'en reste pas moins qu'il offre un important potentiel de développement.

La Cour suprême indienne justifie son refus par l'inaccessibilité de ce traitementpour les indiens dont 40% touche moins de 1,25 dollar US par jour.

D'autres multinationales ont également essuyé des refus notamment, Pfizer pour son anti cancéreux SUTENT® et Roche pour PEGASYS®.

"La conséquence est que les compagnies pharmaceutiques multinationales vont vouloir une reconnaissance de leurs brevets en Inde avant le lancement de produits brevetés", a commenté Ameet Hariani, responsable du cabinet d'avocats Hariani & Co. à Bombay.

Le jugement de la Cour suprême constitue par contre une victoire pour ceux qui souhaitaient que le gouvernement indien propose des traitements meilleur marchés dans un pays où les brevets médicaux ne concernent que 10% de la vente globale de médicament.

Les investissements de la filiale indienne de la firme pharmaceutique hélvétique vont se poursuivre mais se feront désormais d'une manière prudente, a précisé Ranjit Shahani.